

SAINT JULES I^{er}, PAPE

(352)

Fêté le 12 avril

Jules, pape, fils de Rustique, élevé au souverain pontificat après saint Marc, brilla remarquablement par la sainteté de sa vie, et par son zèle à affermir la foi chrétienne.

L'hérésie impie d'Arius progressait dangereusement dans tout l'Orient, et un grand nombre de saints évêques se voyaient obligés de quitter leurs sièges; il les reçut à bras ouverts, surtout saint Athanase, et les défendit jusqu'au bout contre leurs adversaires. Il condamna les synodes de Tyr et d'Antioche réunis par les Ariens pour abolir la foi de Nicée. Il assembla deux conciles à Rome dans lesquels il reçut les plaintes des évêques exilés, et proclama leur innocence.

Par ses conseils, l'empereur Constant, religieux prince qui régnait en Occident, agit auprès de son frère Constance, fauteur des Ariens, pour qu'il rappelât saint Athanase de l'exil. Il rejeta la formule de foi trompeuse imaginée par les Eusébiens, sectateurs d'Arius au second concile d'Antioche. Il rassembla le second concile de Sardique composé d'évêques d'Occident et d'Orient; ses légats y présidèrent et il s'y prit de nombreuses et utiles mesures pour le maintien de la foi catholique et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

En outre, il bâtit deux basiliques dans la ville de Rome, et les orna de peintures sacrées l'une auprès du Forum, l'autre sur la voie Flaminienne. Il construisit trois cimetières : l'un, sur la même voie Flaminienne, un autre sur la voie Aurélienne, le troisième à Porto. Il régla qu'un prêtre ne plaiderait pas sa cause ailleurs que devant un juge ecclésiastique, il ordonna que tous les actes relatifs aux affaires ecclésiastiques seraient faits par un protonotaire. En trois ordinations célébrées au mois de décembre, il créa trois diacres, dix prêtres et neuf évêques. Après avoir gouverné l'Eglise de Dieu pendant quinze ans, cinq mois et dix-sept jours, il s'envola vers le Seigneur le 12 d'avril. Il fut enterré dans le cimetière de Calepode. De là ses reliques furent transférées dans l'église de Sainte-Marie, au-delà du Tibre, agrandie par lui et déposées honorablement sous le grand autel.

Liber Pontificalis et *Propre Rome*.

tiré de : Les Petits Bollandistes; Vies des saints tome 4